

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M. Penez, M. Dambricourt, Mme Rousselle, Mme Deram, M. Vermeersch, M. Blin, M. Marie, Mme Cousaert, M. Crépin, Mme Lamarque, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, Mme Ledez, M. Berquez.

(M. Marie et M. Blin ont quitté la séance à 19h25)

Absents : M. Duval (procuration à Mme Questier), Mme Dufour (procuration à M. Dambricourt), M. Delhaye (procuration à M. Vermeersch), Mme Erckelboudt (procuration à M. Penez), Mme Isola (procuration à Mme Danset).

En ouverture de séance le conseil municipal a observé une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg et des personnes tuées lors des manifestations des gilets jaunes. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Tarif 2019 des services publics communaux

Les tarifs des locations de salle, locations de matériel, concessions dans le cimetière ont été validés avec une hausse de 2% par rapport à 2018, certains tarifs sont inchangés. La liste complète des tarifs de location est consultable sur notre site internet www.watten.fr rubrique Equipements

Les tarifs de gardiennage du cimetière, de la salle des sports et du parc Harlay ainsi que du parc des Tuileries sont reconduits : versement de 500€ annuels pour chacun des gardiens. L'indemnité de gardiennage de l'église de 498€, et fixée par arrêté préfectoral, sera versée au Père Duquesne curé de la paroisse.

Délibération modificative

En fonctionnement une somme de 37760€ disponible a été affectée à un certain nombre de dépenses non encore provisionnées. En investissement une somme de 46920€ a été affectée à la salle Harlay, pour la réfection des bardages. Ces travaux auront lieu durant les vacances d'été.

Contribution financière au Sivom

Le conseil a adopté le mode de répartition de la contribution financière au Sivom pour 2019 soit un total de 226759,23€ dont 139059,61€ budgétisé et 87699,62€ fiscalisé. Les élus ont également approuvé et validé la convention de mise à disposition du Sivom de sa plateforme de dématérialisation pour le passage des marchés publics, contre une participation forfaitaire modique.

Adhésion au CDG 59

L'adhésion au Centre de Gestion de l'abbaye de Vaucelles (établissement appartenant au département du Nord) a été validée.